GROUPE	M	FONGICIDE

ZINEB 80 W

COMMERCIAL

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 9318
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: zinèbe 80%

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5

CONTENU NET: 10 kg

03/06

MODE D'EMPLOI:
MÉLANGE: Verser la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur; agiter continuellement. Ajouter la quantité prescrite de Zineb 80W en le passant à travers un tamis avec un boyau d'arrosage, ou bien réduire le Zineb en bouillie dans un récipient séparé et verser ce mélange dans un réservoir presque rempli. Ajouter le reste de l'eau. Ne pas laisser reposer le mélange.
Ce produit est compatible avec la plupart des insecticides et fongicides. Ne pas combiner des poudres mouillables à des liquides émulsifiables dans le même réservoir. Toujours employer assez d'eau (1000-1500 Lha) pour bien recouvrir le feuillage. Appliquer dès l'apparition de la maladie. Utiliser le taux faible en début de saison et augmenter la dose à mesure que poussent les plantes. Ne pas appliquer avant la récolte pendant le nombre de jours indiqué après chaque culture.

CULTURE	**MALADIE**	**APPLICATION**	**Jours avant la récolte**
ASPERGE	Rouille	1,1-3,3 kg/ha tous les 5-10 jours. Ne pas appliquer sur les tiges qui seront coupées.	
BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU- FLEUR	Tache alternarienne, mildiou	1,1-3,3 kg/ha; tous les 5-10 jours.	7 jours
CAROTTE	Brûlure tous alternarienne,. brûlure cercosporéenne	1,1-3,3 kg/ha, tous les 7-10 jours	7 jours
CÉLERI	Brûlure alternarienne, mildiou septorienne	1,1-3,3 kg/ha; tous les 3-5 jours dès la levée des semis. Laver et tailler.	14 jours
CONCOMBRE, MELON, CITROUILLE, COURGE	Tache alternarienne, anthracnose, mildiou, noire, tache septorienne	2,3-2,8 kg/ha; tous les 7-10 jours quand les plants commencent à pourriture pousser des sarments ou s'il y a menace de maladie.	5 jours
AUBERGINE, POIVRON	Anthracnose, brûlure alternarienne, mildiou	1,1-3,3 kg/ha; tous les 7-10 jours.	5 jours
LAITUE	Mildiou	1,7-2,3 kg/ha; tous les 7-10 jours.	10 jours
OIGNON	Brûlure de la feuille, mildiou, tache pourpre	0,85-3,3 kg/ha; tous les 7-10 jours.	7 jours
POMME DE TERRE	Brûlure alternarienne, mildiou	1,7-3,3 kg/ha; tous les 7-10 jours.	1 jour
TOMATE	Anthracnose, moisissure grise, brûlure alternarienne, mildiou, tache grise de la feuille, tache septorienne	0,85-3,3 kg/ha; tous les 7-10 jours.	5 jours

RECOMMANDATIONS SUR LAGESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, Fongicide de ZINEB 80W, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide de ZINEB 80W et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à descomposés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des strategies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:
• Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide de ZINEB 80W ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
• Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes delutte chimique. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, United Agri Products Canada Inc. 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Éviter d'inhaler la pulvérisation ou la poudre, et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ni les cours d'eau. Garder le récipient hermétiquement fermé quand il n'est pas en usage. Garder loin du feu et des étincelles. Si le produit devient mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage, il pourrait alors survenir des modifications chimiques qui réduiront son efficacité. Celles-ci pourraient aussi produire des vapeurs inflammables.
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée auxÉtats-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus accept-ables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cro-pro.org/.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau, laver à grande eau. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes et recourir à des soins médicaux. **Ingestion :** Faire vomir la personne immédiatement en lui faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en lui mettant un doigt dans la gorge. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ni la faire vomir. Garder la tête plus basse que la poitrine pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appeler un médecin immédiatement ou appeler un centre anti-poison. **Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a des difficultés respiratoires, lui administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:
1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciales.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'addresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas devérsement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matérials découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.